



VOS RÉF.

NOS RÉF. LE-DI-CDI-NCY-SED -19-00022

INTERLOCUTEUR Lauriane MONFORT

TÉLÉPHONE 03 83 92 25 51

E-MAIL [lauriane.monfort@rte-france.com](mailto:lauriane.monfort@rte-france.com)

OBJET Lancement de l'adaptation du S3REnR Bourgogne

**Monsieur Bernard SCHMELTZ**  
**Préfet de la Région**  
**Bourgogne-Franche-Comté**  
**53/55 rue de la Préfecture**  
**21 041 DIJON Cedex**

Villers-lès-Nancy, le 13 février 2019

Monsieur le Préfet,

Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) de Bourgogne a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2012. Ce schéma a été publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région (RAA) et est ainsi entré en vigueur à la date du 21 décembre 2012.

Nous avons reçu, aux mois d'octobre et novembre 2018 :

- Deux demandes de raccordement de projets de production éolienne d'une puissance cumulée de 175,2 MW au droit de la liaison 225 kV Darcey – piquage Chatillon-sur-Seine – Rosières dans le département de la Côte-d'Or.
- Une demande de raccordement d'un projet de production éolienne d'une puissance de 100 MW au droit de la liaison 63 kV Gueugnon – piquage Bourbon-Lancy - Sornat dans le département de la Saône-et-Loire.

Nous ne disposons plus dans ces deux zones de solution de raccordement satisfaisante pour ces nouveaux projets (la solution d'un raccordement en piquage sur les liaisons 225 kV ou 63 kV citées ci-avant, qui aurait pu répondre à ces demandes, ne peut être mise en œuvre du fait d'un autre piquage présent de façon analogue sur ces réseaux, sans possibilité de mutualisation).

**Centre Développement &  
Ingénierie Nancy**

Service Etudes Décisionnelles  
8, rue de Versigny  
54600 VILLERS-LES-NANCY





L'article D321-20-1 du code de l'énergie prévoit que « *le gestionnaire du réseau public de transport peut procéder à l'adaptation du schéma régional de raccordement, en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution concernés, lorsqu'il n'est pas possible de répondre aux demandes de raccordement en procédant à des transferts de capacité réservée entre les postes.* »

C'est pourquoi, en l'absence de solutions de raccordement satisfaisantes et après un partage de ce constat avec la DREAL et les producteurs concernés qui ont donné leur accord à cette démarche, nous vous informons par la présente du lancement de la procédure d'adaptation du S3REnR Bourgogne dans le secteur de la liaison Darcey – piquage Chatillon-sur-Seine – Rosières 225 kV dans le département de la Côte-D'Or et de la liaison 63 kV Gueugnon – piquage Bourbon-Lancy – Sornat dans le département de la Saône-et-Loire afin de permettre le raccordement des projets précités. Conformément aux dispositions de l'article D321-20-3 du code de l'énergie, nous informons également par ailleurs la Présidente du Conseil Régional et les organismes visés à l'article D321-12.

Si l'adaptation aboutit, les investissements nécessaires pour permettre le raccordement de ces projets seront intégrés à ceux du S3REnR et la quote-part unitaire du schéma sera réévaluée. Cependant, l'adaptation ne pourra pas conduire à une augmentation supérieure à 8 k€/MW de la quote-part unitaire du S3REnR. Le projet de schéma adapté pourrait être présenté sous 3 mois aux parties prenantes énumérées à l'article D. 321-12 du Code de l'énergie, et leur avis devra être rendu ensuite sous 1 mois. Le projet de schéma adapté vous sera ensuite notifié avant publication.

Enfin, dès à présent et jusqu'à notification de l'adaptation du S3REnR Bourgogne ou de son abandon, le traitement des demandes de raccordement dans le secteur de la liaison Darcey – piquage Chatillon-sur-Seine – Rosières 225 kV dans le département de la Côte-D'Or et de la liaison 63 kV Gueugnon – piquage Bourbon-Lancy – Sornat dans le département de la Saône-et-Loire est suspendu en application des dispositions du code de l'énergie.

Je vous précise par ailleurs que ce projet d'adaptation du S3REnR Bourgogne ne sera présenté aux parties prenantes énumérées à l'article D. 321-12 du Code de l'énergie qu'une fois que l'adaptation du S3REnR Bourgogne sur le secteur Vingeanne, actuellement en cours d'instruction, sera finalisée et que cette dernière vous sera notifiée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

**La Déléguée RTE Est**

**Elisabeth BERTIN**